

ELECTIONS AU DEPARTEMENT MASTER MENTION INFORMATIQUE

Conformément aux statuts du Département de Master , mention Informatique, nous devons organiser pour le Conseil de département les élections des représentants pour le collège des étudiants (renouvellement des deux sièges).

Les élections auront lieu le :

5 février 2008 de 9h à 16h30

Université Pierre et Marie Curie
Campus Jussieu
Maison de la Pédagogie 2^{ème} étage couloir B Salle 202

Modalités électorales :

Les listes électorales sont clôturées 30 jours avant la date du scrutin
Les listes électorales pourront être consultées sur le palier 2^{ème} étage entre les couloirs B et C, Maison de la Pédagogie Campus Jussieu .
Sont électeurs et éligibles les étudiants régulièrement inscrits dans la mention Informatique du Master.
Toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale dont elle relève peut demander qu'il soit procédé à son inscription y compris le jour du scrutin.
Le scrutin est un scrutin de liste sans panachage ni rature.

Dépôt des candidatures :

Les candidatures établies à l'aide du document joint doivent être déposées au Coordinateur du Master, Bureau C 210 Maison de la pédagogie
La date limite de dépôt est le 15 Janvier 2008 à 16h (15 jours avant le scrutin)
Un récépissé sera délivré au représentant de la liste.

Vote par procuration :

Le vote par procuration est autorisé. Vous devez remplir l'imprimé de procuration (cf document joint) et le donner avec une pièce d'identité à votre mandataire. Le mandataire doit appartenir à la même liste électorale que vous.
Chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations.